

## **Information au public conformément à l'article 22 de la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le site CERATIZIT Luxembourg Sàrl, 101 route Holzem, L-8232 Mamer, est classé établissement Seuil Haut dans la catégorie environnement selon la loi du 28 avril 2017 dans la mesure où les quantités de matières premières stockées sur le site dépassent le niveau prévu par ladite loi.

CERATIZIT fabrique des outils et autres produits en carbure de tungstène.

Les matières premières utilisées contiennent du cobalt qui peut présenter un danger pour l'environnement en cas de dispersion dans la nature.

Ce risque provenant principalement des eaux d'extinction en cas d'incendie, notre site dispose des moyens de prévention et de protection suivants :

- Système de détection incendie
- Équipe de pompiers interne
- Moyens de lutte d'incendie adaptés au risque
- Bassins de rétention des eaux d'extinction

En cas d'incident, l'Inspection du Travail et des Mines ainsi que l'Administration de l'Environnement sont informées en général en premier. Dans le cas concret d'un incendie, le système de détection d'incendie renvoie une alarme automatiquement sur le CSU 112.

Si un incident devait avoir un impact qui dépasse les limites du site, les instructions données par les services d'urgence ainsi que de la police grand-ducale devront être suivies.

Une visite d'inspection par l'autorité compétente selon l'article 27 aura lieu tous les ans, la première visite ayant eu lieu le 21 novembre 2018.

Toute information pertinente peut être obtenue auprès de CERATIZIT Luxembourg Sàrl (3120851) ainsi qu'auprès de l'Inspection du Travail et des Mines.